

Commune de Pont-de-Poitte
Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Jeudi 25 juin 2020

Le conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin, s'est réuni le jeudi 25 juin 2020 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAVAND Jérôme, GIRO Pierre, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, MICAUD Eric, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : Mme GAILLARD Nadine, M. GIRO Pierre

Absents non excusés :

Désignation du secrétaire :

M. Patrick MARQUES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2020 ;

Le compte rendu du 10 mars est approuvé à l'unanimité,
Le compte rendu du 27 mai 2020 est approuvé à l'unanimité,

2. Point par M. MARQUES, 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations /pôle de proximité / tourisme ;

2.1 Règlement pour marchés nocturnes

M. Patrick MARQUES présente le projet de règlement : le marché nocturne se tiendra place de la fontaine. Il sera réservé aux producteurs artisanaux et de produits frais et alimentaires locaux. Les tarifs pour 2020 sont fixés comme suit :

- pour 4 ml : 5 € ,et si avec électricité : 8€
- de 4 m à 14ml : 8€, et si avec électricité : 10 €

Le conseil approuve à l'unanimité : la création du marché, le règlement et les tarifs.

Les délibérations et arrêtés seront pris

L'organisation devra répondre aux directives de la préfecture : demande d'autorisation avec les prescriptions liées à la COVID 19 pour les buvettes tenues par les associations

2.2 Communication

- Le site Facebook continue à être actualisé
- Brève d'été : en cours de rédaction suite à la réunion de la commission communication
- Projet de renouvellement du site internet
- Antenne relais : le dossier est en cours depuis 2019 sous l'égide Orange. L'arrêté national du 27 mai 2020, a retenu PONT de POITTE comme éligible à la couverture ciblée dans le cadre du programme NEW DEAL visant à réduire les zones blanches. L'opérateur leader en charge d'installer une antenne (4G) pour les 4 opérateurs de téléphonie mobile sera Orange. Le choix le plus pertinent semble être la zone artisanale : distance / zone à couvrir et point haut. Une réunion a lieu en préfecture le 7 juillet avec les 7 autres communes retenues sur le Jura pour 2020.

Départ de M. Eric MICAUD, procuration à M. Patrick MARQUES

2.3 Cartes jeunes

Depuis plusieurs années la commune est point de vente pour les cartes jeunes en partenariat avec Info Jeunesse. Elle peut proposer des cartes à tarif réduit ou les vendre à prix coutant.

Cartes à tarif réduit : dès que la commune prend 1 € à sa charge, Info Jeunesse diminue également son prix de vente de 1€, la commune les acquière ainsi à 7 € et les revend au maximum 6€ ; par contre ces cartes ne sont pas reprises par Info Jeunesse si elles ne sont pas vendues, contrairement aux cartes à 8 € pour lesquelles la commune collecte et reverse à Info Jeunesse le prix des cartes vendues.

Après discussion le conseil décide à l'unanimité,

- de continuer à être point de vente pour l'année 2020/2021,
- de proposer des cartes au tarif réduit de 5 € au lieu de 8€ aux jeunes de moins de 18 ans de la commune,
- de commander les cartes à tarif réduit, sur inscription préalable uniquement.

La remise des cartes pourra faire l'objet d'une rencontre avec les jeunes
Une délibération sera prise.

3. Point par M. Daniel PERNOT, 2^{ème} adjoint sur les travaux en cours et prévus ;

3.1. Réalisation de résines et peintures grande rue ;

Des devis ont été réalisés pour la réalisation des résines sur les plateaux et des bandes transversales de 50 cm de large à hauteur de la Cave Julien, des entrées et sorties de la zone 30.

Après comparaison le conseil retient le devis de l'entreprise MAKOSOL pour 6422.32 TTC

3.2. Travaux en cours et à venir ;

Les travaux de mise en séparatifs sont terminés en ZA, la réception des travaux est à faire.
Réfection des différentes barrières sur la commune réalisées ou à faire.

4. Urbanisme :

4.1. Point par Daniel BUISSON, 3^{ème} adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours ;

- De nombreux dossiers de Déclaration Préalable pour pose de clôtures, abri de jardin et modification de façade
- Permis de démolir à Blesney et sur la ZA.
- Demande de Permis : en cours d'instruction à Blesney, pour la Crêperie
- Demande de permis d'aménager en cours d'instruction pour le Pré de la Frérie.

4.2. Echanges et achats de terrain, portage EPF ;

- **Parcelles 545 et 751 pour une contenance de 550 m2** : au vu des délibérations prises pour le projet de la commune sur ces parcelles (places de parking), Mme le maire et les adjoints ont rencontré l'EPF pour nous accompagner sur la proposition d'acquisition, ainsi que pour la parcelle 762.
- **Garage en emplacement réservé au PLU** : ce garage est en indivision le conseil autorise Mme le maire et M. le premier adjoint à faire une proposition d'acquisition aux copropriétaires une fois tous identifiés.
- **Parcelle ZH 11** suite à un entretien téléphonique avec le propriétaire, le conseil autorise Mme le maire et M. le premier adjoint à faire une proposition d'acquisition pour conforter l'objet convivial de la plaine de jeux (verger et/ou jardin partagé, parcours sportif, ...)
- **Vente potentielle d'une partie du communal (2500m2) derrière zone artisanale pour du pâturage** : une réflexion est engagée ainsi qu'une demande de devis pour réhabiliter l'entrée

4.3. Projet Pré de la Frérie

Suite à la demande par la DDT de modifier le Permis d'Aménager pour être en compatibilité avec l'Orientation d'Aménagement Programmée définie dans le PLU au pré de la Frérie, une rencontre a eu lieu en mairie avec les services instructeurs de la DDT, la maison pour tous, l'architecte de ABCD et la commune. Le permis d'aménager sera modifié et redéposé début juillet en prescrivant une orientation de la façade principale des constructions au sud et dégagant des espaces à vivre orientés sud /ouest également

5. Point par M. Daniel BUISSON, 3^{ème} adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune ;

5.1. *Vote des taxes ;*

M. Daniel Buisson présente le budget tel que voté en février ainsi qu'un point de suivi.

Le constat est le suivant : les dotations ont été notifiées par la préfecture et sont conformes aux prévisions budgétaires, les bases d'impositions des impôts directs augmentent légèrement, peu de travaux ont été engagés par la commune, mais des recettes en moins et charges en plus liées à la COVID 19 sont à prévoir, ainsi que la prise en charge sur le budget général des travaux liés à l'assainissement de la ZA (partie eaux pluviales, raccordement des bâtiments communaux, et reste à charge non couvert par les tarifs de l'assainissement).

A taux constant les taxes foncières bâtie et non bâtie génèrent un produit de 119 523€, la compensation de la taxe d'habitation se monterait à 148 962€.

Après discussion le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Une délibération sera prise.

5.2. *Modification de la régie de recettes ;*

Un certain nombre d'actions réalisées ou proposées par la commune telles que le broyage, l'élagage, et les encombrants ne sont pas inscrits dans la régie de recette

Le conseil décide à l'unanimité de modifier la régie de recettes pour les inclure.

Une délibération sera prise.

5.3. *Modification du coefficient k pour l'eau de la SOGEDO ;*

Suite l'actualisation du coefficient k indexé sur les coûts horaires du travail, l'index canalisations d'assainissement et adduction d'eau, les tarifs de l'achat d'eau au syndicat de Vouglans (eau), les tarifs bleus pour l'électricité (assainissement), les frais divers, à compter du 1^{er} juin 2020 la part du délégataire (SOGEDO) augmentera. Les parts communale pour l'eau et intercommunale pour l'assainissement restent inchangées.

	EAU		ASSAINISSEMENT	
	SOGEDO	COMMUNE	SOGEDO	Terre d'Emeraude Communauté
Abonnement	27.29€/an	10 €/an (2.5€/emplacT camping	25,97 €/an	5€/an
Part variable	1.015 €/m3	0.425€/m3	1.195 € /m3	0.63€/m 3

6. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

Mme le maire rappelle que conformément au 1 de l'article 650 du code général des Impôts, le conseil doit renouveler la Commission Communale des Impôts Directs composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, en choisissant le double des membres parmi les contribuables de la commune soit 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, dont 6 seront convoqués par les services des impôts lors de la réunion de la commission.

Le conseil décide à l'unanimité de désigner à la CCID :

Titulaires	Suppléants
PERNOT Daniel	GIRO Pierre
BUISSON Daniel	GAVAND Jérôme
MARQUESPatrick	REVOL Pierre
BALLAND Pierre	REVOL Yves
MEDIGUE Daniel	KOLLY Graziella
DEVAUX Antoine	ADAM Corentin
ROMAND Virginie	BUFFET Jean Paul
CABOCHE Nadine C	VILLE Claude
GAILLARD Nadine G	SEINCE Yvonne
MAGRÉAULT D'ATTOMA Laurent	DELETOILE Frédéric
MAITRE Jean	VERJUS Patricia
DUCROT Jean Claude	REDON Laurence

Une délibération sera prise

7. Personnel de la Commune :

7.1. Titularisation de Pierre GENETET

M. Pierre Genetet a été recruté en avril 2019, il donne à ce jour entièrement satisfaction. Mme le maire propose de le titulariser à compter du 1^{er} juillet en tant qu'agent technique 2^{ème} classe. Les conseillers valident cette titularisation à l'unanimité, les délibération et arrêté seront pris.

7.2. Création prime COVID 19

Le maire informe l'assemblée que le Gouvernement prévoit la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît de travail, pendant la crise sanitaire pour assurer la continuité du service public (décret n°2020-570 du 14 mai 2020). Elle propose que cette prime soit instaurée et que des agents puissent en bénéficier notamment d'intervention quotidienne au pôle santé.

M. BUISSON étant de parenté avec un agent communal, il se retire et ne prend pas part au débat ni au vote.

A l'unanimité des présents le conseil décide d'instaurer la prime COVID et charge Mme le maire de prendre les arrêtés d'attribution.

Délibération et arrêté seront pris.

M. Buisson rentre

8. Désignation délégué au CNAS

Il convient de nommer un délégué au CNAS.

Le conseil à l'unanimité désigne M. Patrick MARQUES qui accepte.

Une délibération sera prise.

9. Désignation d'un correspondant défense

Il convient de nommer un correspondant défense.

Le conseil à l'unanimité désigne M. Pierre BALLAND qui accepte.

Une délibération sera prise.

10. Information(s) Communautés de communes et syndicats

Le nom de TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE a été entériné par le vote des communes.

Le conseil communautaire électif se tiendra le jeudi 16 juillet à Orgelet.

11. Questions diverses :

- Lecture des circulaires préfectorales
- Commentaire sur les dernières taxes ou projets de loi sur les collectivités locales
- Lecture de divers courriers et mails reçus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.